

Direction générale de la traduction (DG DGT)

Publication d'un avis de vacance pour le poste de directeur/directrice de la direction DGT.R «Ressources» (grade AD 14)

(Article 29, paragraphe 2, du statut)

COM/2024/10459

Présentation

La direction générale de la traduction fournit à la Commission européenne des services de traduction, d'édition et d'autres services linguistiques de qualité, conformément aux priorités générales de la Commission. Elle a pour mission de contribuer au caractère multilingue de l'Union européenne en veillant à ce que la Commission produise des documents rédigés clairement dans toutes les langues officielles ainsi que dans d'autres langues.

En mettant des informations et la législation de l'UE à la disposition des Européens dans une langue qu'ils comprennent, la DGT aide la Commission à mieux communiquer avec les citoyens et à rendre ainsi l'Union plus ouverte, plus responsable et plus démocratique. Ses efforts soutiennent la légitimité de l'UE et contribuent à faire en sorte que ses citoyens puissent jouir pleinement de leurs droits.

La direction générale fait partie des plus grands services linguistiques publics au monde et se compose de six directions, de deux unités horizontales directement rattachées au directeur général et d'environ 2 000 agents répartis de manière égale entre Bruxelles et Luxembourg. Un petit nombre de membres du personnel travaillent dans les représentations de la Commission dans les États membres en tant qu'agents de terrain de la DGT.

Poste proposé

Le poste de directeur/directrice de la direction DGT.R «Ressources» est situé à Luxembourg.

Le ou la futur(e) directeur/directrice fait directement rapport au directeur général et sera chargé(e) des tâches suivantes:

- assurer la mise à disposition en temps utile de ressources humaines et financières pour l'ensemble de la direction générale, en étroite coopération avec les services centraux;
- gérer les ressources financières de la DGT, ses ressources en matière d'informations et de connaissances, ainsi que les questions administratives internes;
- contribuer à l'élaboration d'une gestion stratégique des personnes, de processus et de méthodes de travail efficaces, de lieux de travail flexibles et d'outils de pointe;
- soutenir et coordonner les systèmes de contrôle interne et les processus de gestion des risques de la DGT;
- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques au sein de la direction générale dans le domaine de compétence de la direction;
- assurer l'orientation stratégique générale et la gestion de la direction, coordonner et mettre en œuvre les activités de son programme de travail en veillant à la cohérence et à la compatibilité avec les politiques de la direction générale;
- assurer une planification, une mise en œuvre et une gestion efficaces des ressources humaines de la direction;

- superviser et contrôler les performances de la direction;
- assurer la participation de la direction aux réseaux, comités et groupes de travail concernés; assurer la liaison avec d'autres directions générales et organes externes sur les questions relevant du domaine de compétence de la direction;
- représenter la direction générale lors d'événements externes et internes pertinents pour la direction ou la direction générale.

Profil recherché

Qualités personnelles

- Excellentes capacités de communication (écrite et orale) pour communiquer et interagir efficacement avec les parties prenantes internes et externes.

Compétences spécialisées et expérience

- Très bonne compréhension des questions de gestion des ressources humaines, des procédures budgétaires et financières et de la gestion des connaissances.
- Bonne connaissance du cycle de planification stratégique et très bonne compréhension des questions de contrôle interne et de gestion des risques.
- Très bonne connaissance du fonctionnement de la Commission et des autres institutions de l'UE.

Compétences d'encadrement

- Expérience avérée des fonctions d'encadrement. Très bonnes capacités d'analyse et d'organisation, et aptitude à élaborer des stratégies et à les traduire en propositions d'action concrètes.
- Excellentes compétences relationnelles et d'encadrement. Aptitude à fixer et à communiquer des objectifs, à hiérarchiser les tâches et à assurer leur exécution.
- Bonne expérience de la coordination ou de la négociation au niveau interinstitutionnel ou international.

Conditions essentielles (critères d'admission)

Seront pris en considération pour la phase de sélection uniquement les candidats qui, **à la date limite de dépôt des candidatures**, satisferont aux critères formels suivants:

- nationalité: les candidats doivent être ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne;
- titre ou diplôme universitaire: les candidats doivent justifier:
 - soit d'un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme, si la durée normale desdites études est d'au moins 4 années;
 - soit un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme et une expérience professionnelle pertinente d'au moins un an, lorsque la durée normale desdites études est de trois années au moins (cette année d'expérience professionnelle ne peut être incluse dans l'expérience professionnelle postuniversitaire requise ci-dessous);

- expérience professionnelle: les candidats doivent disposer d'au minimum 15 ans d'expérience professionnelle¹ postuniversitaire à un niveau auquel les qualifications précitées donnent accès;
- expérience de l'encadrement: au moins 5 années d'expérience professionnelle postuniversitaire doivent avoir été acquises à un poste à haute responsabilité managériale²;
- langues: les candidats doivent avoir une connaissance approfondie de l'une des langues officielles de l'Union européenne³ et une connaissance satisfaisante d'au moins une autre de ces langues officielles. Les jurys de sélection vérifieront lors de l'entretien ou des entretiens si les candidats satisfont à l'exigence d'une connaissance satisfaisante d'une autre langue officielle de l'Union européenne. Pour ce faire, ils pourront notamment mener (une partie de) l'entretien dans cette autre langue;
- limite d'âge: les candidats ne doivent pas encore avoir atteint l'âge normal de la retraite, qui correspond, pour les fonctionnaires de l'Union européenne, au dernier jour du mois durant lequel ils atteignent l'âge de 66 ans [voir article 52, point a), du statut⁴].

Sélection et nomination

La sélection et la nomination se dérouleront conformément aux procédures de sélection et de recrutement de la Commission européenne (voir le document sur la politique concernant le personnel d'encadrement supérieur⁵).

Dans le cadre de cette procédure de sélection, la Commission européenne met en place un jury de présélection. Ce jury examine toutes les candidatures, procède à une première vérification de l'admissibilité et sélectionne les candidats qui répondent le mieux au profil recherché au regard des critères de sélection précités et qui peuvent être invités à un entretien avec le jury de présélection.

À l'issue de ces entretiens, le jury de présélection établit ses conclusions et propose une liste de candidats à convoquer à un autre entretien avec le comité consultatif des nominations (CCN) de la Commission européenne. À la lumière des conclusions du jury de présélection, le CCN choisit les candidats qui seront conviés à un entretien.

Les candidats convoqués à un entretien avec le CCN participent à une journée complète d'épreuves visant à évaluer leurs aptitudes d'encadrement, organisées par des consultants en recrutement externes (procédure du «centre d'évaluation»). Sur la base des résultats des entretiens et du rapport du centre d'évaluation, le CCN établit une liste restreinte de candidats qu'il estime aptes à exercer la fonction.

Les candidats figurant sur la liste restreinte du CCN seront invités à un entretien avec le ou les membres de la Commission concernés.

À l'issue de ces entretiens, la Commission européenne prend la décision de nomination.

¹ L'expérience professionnelle n'est prise en considération que si elle constitue une véritable relation professionnelle définie comme un travail existant et réel, rémunéré, avec un statut de salarié (tout type de contrat) ou de prestataire de services. Les activités professionnelles à temps partiel feront l'objet d'un calcul au prorata, sur la base du pourcentage des heures travaillées à temps plein, attesté par un certificat. Le congé de maternité/congé parental/congé d'adoption n'est pris en considération que s'il s'inscrit dans le cadre d'un contrat de travail. Les doctorats, même non rémunérés, sont assimilés à une expérience professionnelle pour une durée maximale de trois ans, à condition que la formation doctorale ait été achevée avec succès. Une même période ne peut être comptée qu'une seule fois.

² Dans leur curriculum vitae, les candidats indiqueront clairement, pour toutes les années durant lesquelles ils ont acquis une expérience d'encadrement: 1) le titre et la nature des postes d'encadrement occupés; 2) le nombre de personnes supervisées dans le cadre de ces fonctions; 3) l'importance des budgets gérés; 4) le nombre de niveaux hiérarchiques supérieurs et inférieurs; ainsi que 5) le nombre de pairs.

³ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:01958R0001-20130701&qid=1408533709461&from=FR>

⁴ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A01962R0031-20140701>

⁵ https://commission.europa.eu/jobs-european-commission/job-opportunities/managers-european-commission_en#documents (disponible uniquement en anglais).

Le/la candidat(e) retenu(e) doit être en situation régulière au regard de toutes les obligations imposées par la loi en matière de service militaire, offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice de ses fonctions et être physiquement apte à exercer ces fonctions.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra disposer d'une habilitation de sécurité valide, délivrée par son autorité nationale de sécurité, ou être en mesure d'en obtenir une. Une habilitation de sécurité personnelle est une décision administrative qui intervient à l'issue d'une enquête de sécurité menée par l'autorité nationale de sécurité compétente pour la personne concernée, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur en matière de sécurité nationale, et qui certifie que ladite personne peut être autorisée à accéder à des informations classifiées jusqu'à un niveau donné. [Il convient de noter que la procédure nécessaire pour l'obtention d'une habilitation de sécurité ne peut être engagée qu'à la demande de l'employeur, et non par le/la candidat(e)].

Le/la candidat(e) ne pourra accéder aux informations classifiées de l'UE (ICUE) au niveau CONFIDENTIEL UE/EU CONFIDENTIAL ou à un niveau supérieur, et assister aux réunions durant lesquelles de telles ICUE sont examinées, qu'une fois l'habilitation de sécurité personnelle accordée par l'État membre concerné et la procédure d'habilitation achevée par la note d'information de la direction de la sécurité de la Commission européenne légalement exigée.

Égalité des chances

Conformément à l'article 1er quinquies du statut, la Commission européenne poursuit un objectif stratégique consistant à parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de l'encadrement et applique une politique d'égalité des chances encourageant les candidatures susceptibles de contribuer à une plus grande diversité, à l'égalité hommes-femmes et à l'équilibre géographique global.

Conditions d'emploi

La rémunération et les conditions d'emploi sont prévues par le statut.

Le/la candidat(e) retenu(e) sera recruté(e) en tant que fonctionnaire au grade AD 14. Il/elle sera classé(e) à l'échelon 1 ou 2 de ce grade en fonction de la durée de son expérience professionnelle.

L'attention du/de la candidat(e) retenu(e) est attirée sur l'obligation imposée par le statut à tout nouveau membre du personnel d'accomplir avec succès une période probatoire de 9 mois.

Le lieu d'affectation est Luxembourg.

Indépendance et déclaration d'intérêts

Les candidats seront tenus de présenter une déclaration par laquelle ils s'engageront à agir en toute indépendance dans l'intérêt général, ainsi qu'une déclaration relative aux intérêts qui pourraient être considérés comme portant atteinte à leur indépendance.

Informations importantes pour les candidats

Il est rappelé aux candidats que les travaux des jurys de sélection sont confidentiels. Il est interdit aux candidats d'entrer en contact direct ou indirect avec leurs membres ou à quiconque de le faire en leur nom. Toutes les questions doivent être adressées au secrétariat du jury compétent.

Protection des données à caractère personnel

La Commission veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil⁶. Ces dispositions s'appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données.

Procédure de candidature

Avant de présenter votre candidature, vous êtes invité(e) à vérifier soigneusement si vous remplissez tous les critères d'admission (« Conditions essentielles »), notamment en ce qui concerne le type de diplôme, l'expérience professionnelle de haut niveau et les capacités linguistiques demandées. Tout(e) candidat(e) ne pouvant satisfaire à l'un ou l'autre des critères d'admission se verra automatiquement exclu(e) de la procédure de sélection.

Si vous décidez de postuler, vous devez vous inscrire par internet sur le site suivant et suivre les instructions relatives aux différentes étapes de la procédure:

<https://ec.europa.eu/dgs/human-resources/seniormanagementvacancies/>

Vous devez disposer d'une adresse de courrier électronique valide. Celle-ci servira à confirmer votre inscription et à garder le contact avec vous au cours des différentes étapes de la procédure de sélection. Vous êtes dès lors prié(e) de signaler à la Commission européenne toute modification de votre adresse électronique.

Pour procéder à votre inscription, vous devez télécharger un curriculum vitæ au format PDF, de préférence en utilisant le modèle de CV Europass⁷, et rédiger en ligne une lettre de motivation (8 000 caractères au maximum). Votre curriculum vitæ et votre lettre de motivation peuvent être rédigés dans n'importe quelle langue officielle de l'Union européenne.

Il est dans votre intérêt de veiller à ce que votre candidature soit exacte, complète et fidèle à la réalité.

À l'issue de la procédure d'inscription en ligne, vous recevrez un courrier électronique confirmant que votre candidature a été enregistrée. **Si vous ne recevez pas de message électronique de confirmation, cela signifie que votre candidature n'a pas été enregistrée!**

Veuillez noter qu'il n'est pas possible de suivre en ligne les étapes du traitement de votre candidature. Toute information concernant le statut de votre candidature vous sera communiquée directement par la Commission européenne.

Les candidatures transmises par courrier électronique ne seront pas acceptées. Pour tout renseignement complémentaire et/ou en cas de difficultés techniques, veuillez vous adresser par courrier électronique à:

⁶ Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).

⁷ Vous trouverez des informations sur la manière de créer votre CV Europass en ligne à l'adresse suivante: <https://europa.eu/europass/en/create-europass-cv>

HR-MANAGEMENT-ONLINE@ec.europa.eu

Il vous incombe de procéder à votre inscription en ligne dans les délais. Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour déposer votre candidature car un encombrement des lignes ou une défaillance de la connexion internet pourraient faire avorter l'opération et vous obliger à la recommencer intégralement. Une fois le délai d'inscription expiré, il ne vous sera plus possible de saisir des données. Les inscriptions tardives ne seront pas acceptées.

Date limite de dépôt des candidatures

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **22 janvier 2025 à 12 h 00 (midi), heure de Bruxelles**. L'inscription ne sera plus possible après cette date.